

SERMENTIZON INFOS



Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Voici un nouveau « Sermentizon Infos » qui, je l'espère vous apportera des informations en ce début de période estivale.

Au moment où j'écris ce petit mot d'introduction, les températures de journée et de nuit commencent à monter. Sans être un spécialiste de météorologie, je pense que Monsieur le Préfet va certainement activer le plan canicule niveau « orange » comme il l'a déjà fait en juin. Cela sera peut-être le cas au moment de la distribution de ce bulletin municipal. Inutile d'attendre que les énarques qui occupent les hautes fonctions dans l'administration nous donnent les directives à suivre. Un peu de BSP (Bon Sens Paysan), chose dont on ne manque pas en milieu rural, fait qu'on sait très bien qu'il ne faut pas sortir en pleine chaleur mais rester à l'ombre quand on le peut, qu'il faut aérer la nuit pour faire entrer la fraîcheur et fermer le jour et qu'il faut s'hydrater régulièrement.

Je vous rappelle que pour les personnes âgées de plus de 65 ans et isolées (ou les personnes « vulnérables »), les communes tiennent un registre nominatif. L'inscription sur ce registre est une démarche volontaire. Alors n'hésitez pas à nous contacter, nous serons là pour vous aider en cas de difficultés.

Pendant, la solidarité que l'on doit avoir dans nos villages nous incite à s'occuper de nos aînés, bien évidemment sans être envahissant.

Au nom du conseil municipal, je vous souhaite, Madame, Monsieur, une bonne lecture.

Soyez vigilants et continuez à prendre soin de vous et des autres.

Serge THEALLIER

06 43 41 09 91

Mairie : Tél. 04 73 53 19 32

Courriel : mairie.sermentizon@wanadoo.fr

Site internet : www.sermentizon.fr ou www.mairie-sermentizon.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Mardi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Mercredi et jeudi de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h45
- Vendredi de 8h30 à 12h30

Agence postale : Tél. 04 73 53 14 26

Horaires d'ouverture :

- Mardi – mercredi – jeudi – vendredi – samedi de 9h00 à 12h00
- Fermée le lundi

Comité de rédaction

Emilie Breuil
Christiane Champilou
Elisabeth Fresneau-
Labarre
Renaud Martel
Serge Théallier

Budget communal

Lors de la séance du 8 avril 2022, le conseil municipal a procédé aux votes des comptes administratifs et comptes de gestion de l'exercice 2021 et des budgets de l'exercice 2022.

Le compte administratif qui est tenu par la commune, est la réalisation de l'exercice comptable de l'année précédente, il est en tout point conforme au compte de gestion qui lui est tenu par le Trésorier de la commune (Percepteur).

Pour le budget général de la commune, l'exercice 2021 a fait apparaître un excédent global de 160 172.17 € (616 190.46 € de recettes pour 456 018.29 € de dépenses). Sur les exercices antérieurs, la trésorerie présentait un déficit global de 12 686.89 €, ce qui fait un excédent global de 147 485.28 € en fin de l'exercice 2021.

Pour ce qui concerne le budget annexe assainissement, l'exercice 2021 a fait apparaître un excédent global de 24 182.56 € (37 075.69 € de recettes pour 12 893.13 € de dépenses). Sur les exercices antérieurs la trésorerie présentait un excédent global de 39 757.70 €, ce qui fait un excédent global de 63 940.26 € en fin de l'exercice 2021.

Pour cette année 2022, le budget général a été voté à hauteur de 531 450,28 € pour la partie fonctionnement et 482 801,04 € pour la partie investissement. Le budget annexe assainissement quant à lui, a été voté à hauteur de 96 406,72 € pour la partie fonctionnement et 77 508,63 € pour la partie investissement.

Depuis l'exercice 2018 et la suppression progressive de la taxe d'habitation, les communes n'ont plus que la possibilité d'agir sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Depuis 2021, la part de taxe foncière sur les propriétés bâties qui revenait auparavant au conseil départemental a été intégrée à la part communale pour « compenser » la taxe d'habitation et donc le taux communal a été augmenté artificiellement pour passer de 16.35% à 36.83% car le taux du département en 2020 était de 20.48%.

Sachant que cette augmentation de taux a généré une recette supérieure à ce que rapportait la taxe d'habitation, les services fiscaux (DGFIP : Direction Générale des Finances Publiques) nous ont retiré 11 184 € en 2021 et nous retirent 11 747 € cette année sur la partie imposition des ménages.

Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, des ponctions de la DGFIP, des taux moyens communaux (au niveau départemental et national) de l'année précédente, le conseil a décidé d'augmenter le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (qui passe de 36.83% à 37.56% et de laisser inchangé celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (qui reste à 84.72%).

Le tableau ci-dessous donne les éléments de comparaison.

	Taux pour la commune	Moyenne départementale	Moyenne nationale	Taux plafond (communal)
	2022	2021	2021	2022
Taxe foncière (bâti)	37,56 %	43.19 %	37.72 %	105.75 %
Taxe foncière (non bâti)	84,72 %	82,50 %	50,14 %	197.82 %

Les bases prévisionnelles annoncées par les services fiscaux généraient 152 992 € avec le taux de 2021 et le taux voté par le conseil appliqué à ces mêmes bases génère 156 024 € pour cette année, soit une augmentation de 3 032€

La dette de la commune s'élevait à 125 123 € au 31 décembre. Cela représente une somme de 215€ par habitant. A titre de comparaison les données de l'année 2021 sont les suivantes pour la strate des communes de 500 à 1999 habitants.

L'endettement moyen est de :

- 732 €/habitant au niveau départemental (169 communes concernées),
- 764 €/habitant au niveau régional (1570 communes concernées),
- 584 €/habitant au niveau national (10230 communes concernées).

Avec 584 habitants, la commune est dans la partie basse de la strate et il est donc logique que l'endettement soit inférieur aux moyennes présentées, mais notre faible endettement est à souligner.

De plus, la capacité d'autofinancement qui ressort étant de 80 839 €, l'encours de la dette est donc de 1.55 an (3.84 ans au niveau départemental, 4.00 ans au niveau régional et 3.46 ans au niveau national)

Les éléments de comparaison sont les données DGFIP 2021.

Taxe d'assainissement

Pour ceux qui sont raccordés au réseau d'assainissement public, la **Taxe 2022** à verser sera de **1,22 €** le mètre cube d'eau potable consommée et la Taxe de modernisation des réseaux, collectée par la commune pour le compte de l'agence de l'eau Loire-Bretagne sera de **0,16 €** le mètre cube.

Nous avons essayé de présenter ces budgets sans les rendre indigestes mais si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter.

Cimetière

Les places disponibles dans notre cimetière devenant rares, nous avons commencé la procédure de reprise des concessions en état d'abandon.

Cette procédure de reprise autorisée par le Conseil Municipal le 21 mai 2021, se terminera par arrêté du Maire publié en décembre 2025. Soit au total une durée de quatre ans et demi.

Les plaques d'information des familles fixées sur chaque concession depuis le 21 octobre 2021 permettent aux familles concernées de se rapprocher de la mairie pour se faire connaître.

Travaux : A ce jour, deux zones du cimetière (cimetière A et C) appelées espaces communs ont été fouillées par les Pompes funèbres Coudert afin d'être rendus disponibles. Le caveau provisoire a été aussi transformé en ossuaire communal et le monument aux morts du cimetière restauré.

Le cimetière engazonné l'an dernier est tondu régulièrement et la présence de jardinières, gravillons... perturbent la bonne réalisation de ce travail.

Par ailleurs, des bacs de récupération des déchets sont installés à l'entrée du cimetière. Veuillez, s'il vous plaît respecter les consignes. **Dans le bac de déchets verts : pas de plastique, ni de pot en terre.** Merci.



Pour information, la chapelle du cimetière appartenant au château d'Aulteribe devrait enfin perdre son « beau » chapeau rouge avant la fin d'année. Les travaux sont programmés !

Travaux de voirie

Chemins communaux

Comme évoqué lors d'un précédent bulletin, nous avons engagés des travaux de remise en état de la voirie. Le chemin menant de Rocher aux Bradoux est en cours de travaux. L'entreprise ROZIERE TP a commencé au mois de mai. Les fossés ont été curés, le chemin a été reprofilé. Malheureusement ce chantier a été mis en attente pour des raisons matérielles et techniques. Selon l'entreprise il sera terminé courant du mois de juillet.



L'entreprise s'est donc déplacée vers un autre chantier prévu qui est celui de La Cros. Ici, pas de problème matériel, l'entreprise a pu réaliser le curage des fossés, le profilage des banquettes et la mise en place d'un éco drain permettant la récupération des eaux et leur évacuation. Ce système a déjà été mis à l'épreuve lors des orages du mois de juin et l'efficacité est au rendez-vous.



Voierie communale

L'appel d'offre pour la rénovation d'une partie de la voirie communale a été mis en ligne. L'ouverture des offres est prévue à la fin du mois de juin.

Lorsque l'entreprise sera choisie, les travaux pourront être commandés et se réaliser avant la fin de l'année.

La suite dans un prochain bulletin...

Marché de producteurs

Pour sa première édition, le marché de producteurs de Sermentizon, a connu l'année dernière un démarrage assez fulgurant puis une suite plus calme en termes de fréquentation. Forte de cette constatation la commission Marché de la commune a envoyé à la population, ainsi qu'aux producteurs locaux, un questionnaire de satisfaction.

Au vu des réponses, il ne nous semble pas envisageable de continuer cette aventure que nous considérons pourtant porteuse de sens et de convivialité pour notre petite commune. Nous ne désespérons pas de pouvoir à l'avenir réorganiser des marchés mais de façon plus ponctuelle et festive.

Nous remercions au passage tous les producteurs présents et les personnes qui ont participé jusqu'au bout de cette aventure.

« Il est des moments où les rêves les plus fous semblent réalisables à condition d'oser les tenter. » Bernard Werber

Incivilités

Depuis quelques temps déjà, la commune de Sermentizon est confrontée comme d'autres communes voisines à des incivilités routières quotidiennes.

De plus en plus souvent nos villages de campagne sont traversés par des automobilistes irresponsables, ne prenant pas conscience du danger qu'ils font courir à nos enfants, à nos anciens et aux autres concitoyens en général. Ces conducteurs (trices) pourraient être identifié(e)s comme de simples voyageurs de passage visitant nos contrées sans en prendre soin, mais il est malheureux de constater que certains locaux se prennent aussi pour des pilotes de rallyes.



Rappelons quand même que la traversée des villages et du bourg doit se faire à 50 km/h maximum ! Qu'il y a des priorités à droite à respecter ! Qu'en France on roule à droite ! Que le respect des panneaux de signalisations est une obligation routière ! Qu'il est toujours possible de demander l'intervention de la gendarmerie dans certains endroits ! Et que surtout, surtout... **la Vie n'a pas de prix !**

Soyons responsable avant qu'un drame ne survienne !

Déchèterie

4 sites sont à la disposition des usagers, particuliers et professionnels, pour accueillir les déchets qui ne sont pas collectés via les bacs ou sacs : Thiers, St-Rémy-sur-Durolle, Puy-Guillaume et Courpière. Chaque usager du territoire a accès aux 4 déchèteries. L'accès aux déchèteries est gratuit pour les particuliers et payant pour les professionnels.

- **Déchèterie de Courpière (ZA de Lagat) : ouverte** du lundi au samedi de 9h15 à 12h et 13h30 à 17h15.

Les déchèteries sont fermées le dimanche et les jours fériés.

Pour information en cas de canicule alerte niveau 3 et 4, les horaires des déchèteries du territoire seront aménagés.

Les horaires seront pour les 4 sites (Thiers, Courpière, Puy Guillaume et Saint Rémy sur Durolle) : **7h30 à 14h00**

Capture des chats errants

La commune de Sermentizon, en partenariat avec l'APA du Puy de Dôme, association locale de protection animale, a procédé à la capture des chats errants début avril. Suite à l'enquête, nous avons compté environ une trentaine de chats errants sur l'ensemble de la commune.

Nous avons pu capturer 22 chats : 14 chats ont été stérilisés et remis en liberté + 3 chats adoptés + 2 chats euthanasiés + 2 chats ayant un propriétaire + 1 échappé lors du transfert de cage.

Nous remercions sincèrement tous ceux et celles qui ont pris la peine de répondre à l'enquête et qui ont aidé à la capture des chats.

Le restaurant le « 2013 »

Le restaurant est fermé depuis quelques temps.

Pierre et Nathalie Fougère (Alliance des sens) sont toujours dans des travaux d'embellissement du restaurant, représentative de leur image de marque.

Ces travaux qui se font attendre et la commande de nouveaux éléments de cuisine en retard de livraison, n'ont pas encore permis aux nouveaux restaurateurs de s'installer. Patience, Patience, le restaurant devrait ouvrir ses portes courant septembre...

Espèces invasives sur la commune

En tant qu'élus municipaux, nous nous permettons, via le présent courrier, d'attirer votre attention sur la problématique grandissante des espèces invasives, problématique dont vous êtes peut-être malheureusement familiers (allergies, envahissement des prairies...). En effet, nous avons bien conscience que les agriculteurs et agricultrices sont les acteurs majeurs dans cette lutte, particulièrement pour les espèces végétales. Cependant, chacun peut agir à son niveau (observation, signalement, intervention...).

Ainsi, nous vous joignons une fiche synthétique actualisée des principales espèces concernées ainsi que quelques pistes de prévention/remédiations pouvant être mises en œuvre.

Convaincus de votre investissement pour la santé de chacun et le maintien d'écosystèmes et agrosystèmes en bonne santé et donc fonctionnels, nous vous transmettons nos plus sincères salutations.

L'Ambroisie



Fortement allergisante

*A éliminer avant floraison (avec des gants si manuellement).
Ne pas laisser de terrains nus afin de ne pas faciliter son installation.*

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/risques-microbiologiques-physiques-et-chimiques/especes-nuisibles-et-parasites/ambroisie-info/>

Le Sénéçon de Jacob



Très toxique (présence d'alkaloïdes) notamment pour les animaux au pâturage mais également dans le foin. Intoxication souvent irréversible.

*A éliminer avant floraison
Eviter le surpâturage
Ne pas laisser les terrains nus*

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/hautes-de-france/picardie/consomme-chevaux-senecon-fait-plusieurs-deces-picardie-1708814.html>

La Renouée du Japon

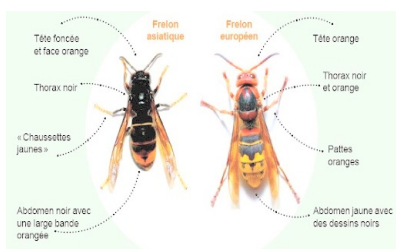


Très envahissante (parmi les 100 espèces les plus problématiques)

*Arracher les jeunes plans
Faucher (attention, ne pas broyer)
Planter des espèces compétitrices*

<http://especes-exotiques-envahissantes.fr/espece/reynoutria-japonica/>

Le frelon asiatique



Prédation forte sur les abeilles

*Ne pas intervenir seul
Signaler sa présence*

<https://www.frelonsasiatiques.fr/>

Château d'Aulteribe



Il y a 100 ans, Antonia De Smet de Nayer marquise de Pierre du château d'Aulteribe fondait la Ligue Royale pour la protection des oiseaux en Belgique. Elle fut présidente de 1922 à 1949, année de son décès.

Pour commémorer cette création et honorer leur fondatrice à laquelle ils sont très attachés, le château d'Aulteribe a accueilli La LPO royale Belge à l'occasion de son centième anniversaire.

Les représentants de l'association ont profité d'une visite du château proposée par Sophie Grolet du Centre des monuments nationaux et d'une balade dans le village proposée par l'association Culture et Patrimoine de Sermentizon. Ils ont aussi rencontré la LPO Auvergne Rhône Alpes et Jean-Claude Corbel du Parc Livradois Forez qui les a guidés au cœur du parc sur

les hautes chaumes du Forez dans la vallée du Fossat.

Antonia De Smet de Nayer végétarienne et amoureuse des animaux, fut également une cheville ouvrière fort active de la LPO française. C'est à elle que l'on doit aussi la création du premier refuge pour animaux de France, ainsi que la première lutte anti-chasse dans le nord de la France et en Belgique. Elle participa activement à lutter contre une tradition qui apparaît au 18^e siècle qui consistait à suturer les paupières des pinsons pour les aveugler, ce qui les rendait plus performants lors des concours de chants. Une loi belge du 22 mars 1929 interdira définitivement cet usage.

Voici l'équipe des animatrices et des guides du château d'Aulteribe pour la saison 2022 :

Les animatrices du patrimoine :

Angèle Spérius

Elodie Maïno

Catherine Guillot

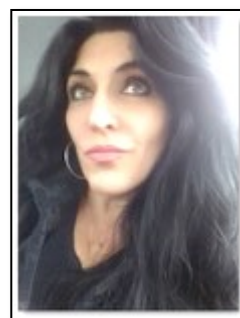
Sylvie Bergougnot, chargée de médiation.



Les guides :

Amandine Duverneuil, Meganne Boucheyras, Léa Montraynaud, Denis Henault,

Elodie Farnoux (pas de photo)



Sophie Grolet, le régisseur

Lionel Arnault Administrateur et son équipe vous souhaite un bel été 2022 !

Comité des fêtes

Ci-dessous, le communiqué du comité des fêtes au sujet de la fête patronale qui aura lieu le samedi 3 septembre 2022.

Madame, Monsieur, chers Concitoyens,

Traditionnellement, autour du 1^{er} septembre, jour de la « st Loup », Sermentizon fait sa Fête annuelle.

Cette année, le **Comité des Fêtes de Sermentizon**, organise le samedi 3 septembre à partir de 18 heures, un marché artisanal, suivi d'un concert.

Autour de ce marché festif, une retraite aux flambeaux déambulera à partir de 20 heures dans les rues du village.

Nous souhaiterions, bien sûr, comme d'habitude, la participation active de la population sermentizonnaise, et en particulier des enfants de la commune.

Un flambeau leur sera remis gratuitement par le Comité des Fêtes.

Merci de nous faire connaître votre participation et celle de vos enfants.

Bien sûr, le lendemain, dimanche 4 septembre, à partir de 8 heures, la Fête de Sermentizon se poursuivra avec son grand Vide-Grenier (3 m gratuits pour les habitants de la commune, 1€50/ml dès le 1^{er} m. pour les extérieurs à la commune) et ses Animations pour petits et grands.

La Buvette et la Petite Restauration seront assurées comme la veille.

Merci de votre joyeux concours à cet évènement ...
... et merci de nous permettre d'évaluer le nombre d'enfants en nous confirmant leur participation avant le 15 Août à l'adresse suivante :

Sandrine PHEULPIN – La Forerie – 63120 Sermentizon

ou : herosdiego70@gmail.com

Pour le Comité des Fêtes de Sermentizon :

P.S. : Nous rappelons néanmoins que malgré notre implication dans cette organisation, les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Exposition : Ebénistes à venir

Au château d'Aulteribe, une belle exposition « Ebénistes à venir » de meubles restaurés ou créés en 2022 par les élèves du BTMS est à découvrir jusqu'au 4 septembre.



Cette exposition présente cinq créations et deux restaurations réalisées par les élèves de l'IFP 43 (Institut de Formation Professionnelle de Haute-Loire) dans le cadre de l'obtention de leur diplôme. Ces œuvres sont visibles dans le parcours de visite uniquement en visite commentée.

L'atelier de restauration a été créé en 1999 à l'initiative du Centre des Monuments Nationaux en partenariat avec la Région Auvergne, l'Institut professionnel de Haute-Loire, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Loire et l'Union Nationale de l'Artisanat et des Métiers de l'Ameublement.

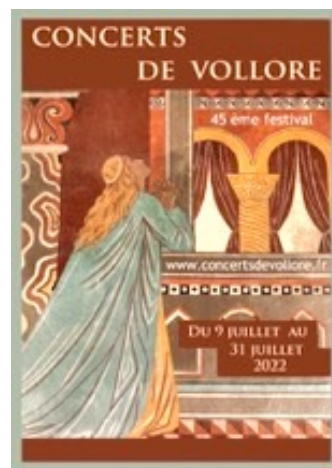
Info plus : Renseignements au 04 73 53 14 55 -
Plein tarif : 6 € - Gratuit pour les moins de 26 ans.

Concerts de Vollore

Les « Concerts de Vollore » est l'un des plus anciens festivals organisés dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Premier festival créé en 1978 dans le Puy de Dôme, les Concerts de Vollore sont devenus une destination de choix pour de nombreux mélomanes.

A noter, le concert d'ouverture du 45ème Festival a eu lieu le samedi 9 juillet, en l'église de Sermentizon avec Laurent Korcia, violon; Julie Sevilla-Fraysse, violoncelle; Anja Linder, harpe.



Information et programmation :
Bureau d'information de Courpière,
Tél : 04 73 51 20 27

Concert à Sermentizon

En partenariat avec l'association « Culture et Patrimoine ». Une partie de la recette est destinée aux enfants ukrainiens déscolarisés.

Festival Baroque d'Auvergne 2022 - 26^e année

Sermentizon

Grand Concert à l'église

Dim 07.08.2022 à 17 h

Une partie de la recette est destinée aux enfants ukrainiens déscolarisés

Mariola Siepak -soprano
Bogumila Gizbert-Studnicka -clavecin

Programme : AVE MARIA Aria de Bach Haendel Mozart

Participation 15 € entrée gratuite aux moins de 18 ans

Pianos d'hier, Talents d'aujourd'hui

Comme chaque année, le château d'Aulteribe organise des concerts et des master-classes du 8 au 11 septembre 2022.

Le Château d'Aulteribe présente :

PIANOS D'HIER
TALENTS
D'AUJOURD'HUI

CONCERTS & MASTER-CLASSES
DU 3 AU 5 SEPTEMBRE
Du 8 au 11 SEPTEMBRE

LES ANNÉES DE PÈLERINAGE DE FRANZ LISZT
JÉRÔME GRANJON ET SUZANA BARTAL

Avec la participation du Conservatoire National Supérieur Musique et Danse de Lyon

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS : 04 73 53 14 55 - chateau-aulteribe@monuments-nationaux.fr

V22/04/22

**PRÉFET
DU PUY-DE-DÔME***Liberté
Égalité
Fraternité*

Mesure de limitation volontaire des usages de l'eau dans le Puy-de-Dôme

Limiter vos usages de l'eau (économies d'eau volontaires)

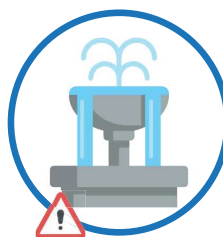
 **Limiter l'arrosage en plein jour** : potagers, terrains de sports, jardins d'agrément, pelouses, espaces verts, golfs, prairies,



 **Limiter le nettoyage des façades, des voitures, voiries publiques et privées**



 **Limiter le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines en circuit ouvert**



Site Internet de la Préfecture : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/eau-r516.html>

Centre aquatique communautaire

Le vendredi 1er juillet, le centre aquatique communautaire a ouvert ses portes.

Il est situé sur le site d'Iloa (en bas de Thiers) et propose à tous les utilisateurs (familles, scolaires, associations, touristes) un équipement complet à haute-performance énergétique, dans un cadre naturel, qui réunit sport, bien-être et détente.



De nombreuses activités sont à découvrir, explorer! Aquagym, aquaphobie, aquafitness, aquabike, bébés nageurs (enfants de 6 mois/ 3 ans), parcours aquatique (3-6 ans), école de natations enfants, école de natation adultes, cours individuel enfants / adultes. Vous avez des questions ? N'hésitez pas à envoyer un mail sur centre_aquatique@cctdm.fr

Canicule

Avec l'épisode de canicule qui débarque en France et les températures qui vont dépasser les 40°C, le ministère de la Santé a décidé de mettre en place un numéro vert.

#CANICULE

La plateforme téléphonique d'information «canicule»

0800 06 66 66

Appel gratuit entre 9h et 19h depuis un poste fixe

Cette ligne téléphonique gratuite est ouverte de 9 h à 19 h et permet d'obtenir des conseils de protection pour vous et votre entourage.

#CANICULE

En période de canicule : quels sont les signaux d'alerte ?

Crampes
 Fatigue inhabituelle
 Maux de tête
 Fièvre > 38°C
 Vertiges ou nausées
 Propos incohérents

En cas de malaise, composez le 15



ACCÈS AUX SOINS

AVANT DE VOUS DÉPLACER

APPELEZ LE 15 !

Si vous avez un problème de santé et que votre médecin traitant n'est pas joignable,

NE VOUS RENDEZ PAS DIRECTEMENT AUX URGENCES,

contactez le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes).

Le Centre-15 vous apportera une réponse adaptée à votre état de santé.

Quelques dates :

- 07 août – Concert à l'église (CEPS)
- 02 septembre – Réunion de conseil
- 04 septembre – Fête patronale
- 07 octobre – Réunion de conseil
- 04 novembre - Réunion de conseil

Une permanence du maire et des adjoints se tiendra chaque premier dimanche du mois (sauf en août) de 10h00 à 12h00 à la mairie de Sermentizon.